



VINCENT JOHANET

Rédacteur en Chef
de L'Eau, l'Industrie,
les Nuisances

Prévenir les conflits d'usage : un enjeu majeur

« Il faut cesser de croire que les impacts du réchauffement climatique sont des phénomènes trop lointains ou incertains pour qu'il soit nécessaire ou possible de s'y préparer ». C'est, en substance, la conclusion d'un rapport¹ récemment publié par les sénateurs Dantec et Roux, qui constatent que, dans la pratique, les politiques d'adaptation souffrent encore d'un déficit persistant de reconnaissance et de légitimité.

Tous les indicateurs montrent pourtant que le réchauffement climatique et ses stigmates sont là : « Aujourd'hui, la France est à 15 % méditerranéenne. Elle le sera à 50 % d'ici à la fin du siècle », indique le rapport.

Le niveau de la mer s'élève et avec lui le risque de submersion dans certaines zones littorales. Le régime des précipitations évolue, les glaciers fondent, la neige se fait moins abondante, l'évapotranspiration s'accroît, accentuant les tensions sur la ressource en eau et menaçant aussi bien les activités économiques que la biodiversité et les milieux aquatiques.

Ça, c'est le présent. L'avenir est bien plus sombre, comme le soulignent les sénateurs. Le proche avenir climatique, d'ici à 2050, est pour l'essentiel déjà écrit. Que l'on parvienne à réduire drastiquement les émissions ou qu'elles se poursuivent au rythme actuel, il faudra faire face en 2050 à une aggravation significative, mais non critique, des impacts du réchauffement climatique et donc se préparer à absorber ce choc climatique inévitable. Mais pour la seconde partie du siècle, le scénario est malheureusement bien différent : dans l'hypothèse désormais la plus probable, celle d'une poursuite des émissions au rythme actuel, la France se trouverait dans une situation alarmante dès 2080, caractérisée notamment par des vagues de chaleur extrême et l'apparition de sécheresses d'une durée et d'une intensité inconnues à ce jour.

Constatant une mobilisation insuffisante de notre pays sur les enjeux d'adaptation, le rapport recommande d'envoyer sans tarder un signal politique fort sur le caractère prioritaire de l'adaptation, notamment vers les collectivités territoriales et les filières économiques. Il préconise l'ouverture de plusieurs chantiers dont l'un concerne les politiques de l'eau qui doivent, selon les sénateurs, faire l'objet de plusieurs adaptations.

La première, sans doute la plus consensuelle, consiste à promouvoir une utilisation plus

économe de l'eau en améliorant le rendement des réseaux d'eau potable, en encourageant le développement des équipements hydro-économes ainsi que des outils permettant la récupération des eaux de pluie. Pour encourager le déploiement de ces actions, les sénateurs préconisent le développement de mécanismes incitatifs par le biais d'une tarification progressive (en fonction de la quantité consommée) et/ou différenciée (en fonction de la nature des usages).

Les rapporteurs recommandent également le développement de politiques de l'eau fondée sur la nature, notamment en désimperméabilisant les sols et en préservant les zones humides dont l'utilité n'est plus à démontrer. Ils proposent enfin de réaliser, « là où c'est utile et durable », des projets de stockage de l'eau, en n'excluant pas, a priori, la construction de retenues, dont on sait qu'elles soulèvent de vives tensions. Leur financement, par les agences, était jusqu'à présent conditionné à l'élaboration de Projets de territoires pour la gestion de l'eau (PTGE). Le gouvernement, qui y voit un outil de médiation, vient de publier une instruction pour les généraliser et assouplir les conditions de leur financement. Pas sûr que cela suffise à endiguer les conflits d'usage qui se multiplient un peu partout en France, notamment dans le sud-ouest ou en Poitou-Charentes...

¹ L'adaptation de la France aux dérèglements climatiques à l'horizon 2050 : urgence déclarée. http://www.senat.fr/espace_presse/actualites/201905/adaptation_de_la_france_aux_changements_climatiques_a_lhorizon_2050.html